

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 12 juillet 2012 portant décision sur le point d'exécution des programmes d'investissements 2011 et 2012 de TIGF

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Michel THIOLLIERE, Jean-Christophe LE DUIGOU, Frédéric GONAND et Olivier CHALLAN BELVAL, commissaires.

En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. En outre, en application des articles susvisés, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

Dans ce cadre, par délibération du 15 décembre 2011, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2012 et lui a demandé de présenter, pour le courant du mois de juin 2012, un rapport d'exécution intermédiaire des investissements réalisés.

TIGF a été auditionné par le collège de la CRE le 3 juillet 2012 et a présenté, à cette occasion, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2011, ainsi que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2012. Les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés, les prévisions mises à jour pour 2012 et les investissements effectivement réalisés pour 2011 ont été présentés et expliqués par TIGF.

### 1. Observations sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2011

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2011 par la CRE dans sa délibération du 16 décembre 2010 s'élevait à 90,4 M€.

Le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2011 s'élève à 86,8 M€, soit une baisse de 3,6 M€ (4 %) par rapport au programme approuvé.

Cet écart résulte principalement d'un décalage des dépenses à hauteur de 3,8 M€ lié au report de six mois du calendrier de construction du nouveau siège unique de TIGF. Certains écarts sont également constatés sur les projets de développement du réseau principal. Leur solde conduit à une augmentation résiduelle de 0,2 M€.

L'état d'avancement des projets d'investissements sur le réseau de grand transport portant, notamment, sur les décisions de renforcement des capacités aux interconnexions France-Espagne consécutives aux *Open Season* 2013 et 2015 est conforme au programme prévisionnel approuvé par la CRE dans sa délibération du 16 décembre 2010.

### 2. Observations sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2012

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2012 par la CRE dans sa délibération du 15 décembre 2011 s'élevait à 163 M€.

TIGF a présenté à la CRE l'état d'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une baisse de 19 M€ (soit 12 %) du montant prévisionnel des dépenses d'investissements par rapport au programme approuvé pour 2012. Ce montant prévisionnel s'établit désormais à 144 M€.

Cette baisse des dépenses d'investissements est principalement liée au projet Girland, qui correspond à la deuxième phase de renforcement des capacités au niveau de l'artère de Guyenne (canalisation entre Lussagnet et Captieux et station de compression de Sauveterre). Ce projet a, en effet, fait l'objet :

- d'une anticipation de certaines dépenses en 2011, à hauteur de 6 M€ ;
- d'une diminution de 8 M€ de son coût global, qui passe de 115 M€ à 107 M€ ;
- d'un décalage du démarrage des travaux qui conduit à reporter 4,6 M€ de dépenses initialement prévues en 2012 sur le budget d'investissements 2013. Ce report, qui selon TIGF n'aura pas d'impact sur la disponibilité au 1<sup>er</sup> avril 2013 des capacités décidées dans le cadre de l'*open season* France-Espagne 2013, est lié à une délivrance plus tardive que prévue des autorisations administratives.

En outre, concernant le projet Girland, la construction d'un troisième compresseur au niveau de la station de Sauveterre (estimée à 27 M€) est ajournée. En effet, les études réalisées par TIGF montrent que ce compresseur de secours pourrait ne pas être nécessaire pour assurer la fermeté des capacités décidées lors de l'*open season* 2013.

### **3. Décision concernant les programmes d'investissements 2011**

La CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2011 est principalement lié au report du calendrier de construction du siège unique. Ce report n'a aucune conséquence sur l'exploitation du réseau par TIGF et notamment la mise à disposition des capacités.

La CRE observe également que, pour le reste du programme d'investissements et notamment les développements des interconnexions avec l'Espagne, l'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

### **4. Décision concernant le programme d'investissements 2012**

La CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements ré-estimées et le programme d'investissements approuvé pour 2012 est lié, d'une part, à la révision à la baisse de certains coûts et d'autre part, au rééchelonnement de dépenses sur les exercices budgétaires immédiatement précédant ou immédiatement suivant, du fait de l'attente d'autorisations administratives ou dans un objectif d'optimisation des coûts d'achats.

La CRE observe également que l'état d'exécution du programme d'investissements de TIGF, et en particulier les développements des interconnexions avec l'Espagne, est conforme au programme approuvé.

En conséquence, la CRE approuve le programme d'investissements réévalué par TIGF pour l'année 2012.

Fait à Paris, le 12 juillet 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE